

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{me}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service journalier).

| Départs de Saumur pour Nantes. | | Départ de Saumur pour Paris. | |
|--------------------------------|-----------------------|------------------------------|----------------|
| 6 heures 36 minut. soir, | Omnibus. | 9 heures 49 minut. matin, | Express. |
| 4 — 10 — — | Express. | 11 — 50 — — | Omnibus. |
| 2 — 58 — — | matin, Express-Poste. | 6 — 36 — — | soir, Omnibus. |
| 10 — 23 — — | Omnibus. | 8 — 58 — — | Direct-Poste. |
| Départ de Saumur pour Angers. | | Départ de Saumur pour Tours. | |
| 8 heures 2 minut. matin, | Omnibus. | 7 heures 27 minut. matin, | Omnibus. |

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le Times publie cette dépêche :
« Vienne, samedi 26 janvier. — « La Russie propose que les préliminaires de paix soient signés à Paris. Elle exprime aussi le vif désir de conclure la paix aussitôt que possible. »

Le choix de Paris comme siège de la conférence est applaudi par tous les journaux de Londres ; il est juste, dit le Morning-Herald, abstraction faite de toute question de convenance, que la capitale de l'une des principales puissances victorieuses dans la guerre, soit choisie pour le règlement des préliminaires des négociations projetées, et la conduite loyale et énergique de l'Empereur des Français dans toute la lutte est un juste titre à l'honneur fait à la grande nation qu'il gouverne.

Si nous en croyons certains avis de Vienne, les questions relatives à l'armistice sont assez avancées pour que la proposition faite par l'Autriche de donner à cet armistice la durée de trois mois aient été approuvées par les cours de Paris et de Saint-Petersbourg ainsi que par celle de Saint-James. On assure même que par suite de la tournure pacifique que prennent les affaires, l'armée d'occupation autrichienne des Principautés sera considérablement réduite. La plus grande partie du corps du comte Coronini évacuera les Principautés, dans quelques semaines et reviendra sur le territoire autrichien. Il ne restera dans les Principautés qu'une seule division composée de trois régiments et commandée par le comte Paar.

La plus grande activité continue, du reste, à régner au ministère des affaires étrangères à Vienne, et le comte Buol a tous les jours des conférences avec les ambassadeurs des puissances belligérantes et de divers Etats allemands. Il s'occupe beaucoup de la manière dont la Prusse et la confédération germanique seront représentées dans les conférences. La Prusse, dont les frontières touchent à celles des deux parties belligérantes, a dû déclarer de nouveau, à cause même de cette position désavantageuse, ne vouloir accepter que des obligations dont

elle pouvait prévoir la portée. Ce ne sera donc qu'après la signature des préliminaires de paix qu'elle devra prendre une décision sur sa participation aux négociations et voir dans quelle mesure elle pourra garantir le maintien de la neutralité de la mer Noire. On comprend dès lors, que cette question tienne encore en éveil la chancellerie autrichienne.

En tout cas, les choses suivent régulièrement et logiquement leur cours, et nul pressentiment fâcheux ne peut faire douter désormais que toutes les éventualités à venir ne concourent à un résultat pacifique. — Havas.

Nous pouvons donner aujourd'hui le texte même de l'article du Journal de Saint-Petersbourg, que l'on ne connaissait encore que sommairement :

« Saint-Petersbourg, 7/19 janvier.

» L'opinion publique en Europe s'est vivement émue à la nouvelle que des propositions de paix, concertées entre les puissances coalisées et l'Autriche, avaient été transmises à Saint-Petersbourg par l'intermédiaire du cabinet de Vienne. Déjà le cabinet impérial avait, de son côté, fait un premier pas dans cette voie de conciliation en indiquant, par une dépêche du 11/23 décembre, publiée dans tous les journaux étrangers, les sacrifices qu'il était disposé à faire en vue du rétablissement de la paix.

» Cette double démarche prouvait de part et d'autre le désir de profiter de la trêve forcée imposée par la mauvaise saison aux opérations militaires pour répondre aux vœux unanimes qui se manifestent partout en faveur d'une prompt pacification.

» Dans la dépêche citée ci-dessus, le gouvernement impérial avait pris pour base les quatre points de garantie admis par les conférences de Vienne, et avait proposé à l'égard du troisième point, qui seul avait amené la rupture de ces conférences, une solution qui différait, par la forme plutôt que par le fond, de celle mise en avant à cette époque par les puissances coalisées.

» Les propositions transmises aujourd'hui par le gouvernement autrichien partent du même principe fondamental, c'est-à-dire : la neutralisation de la mer Noire, au moyen d'un traité direct entre la

Russie et la Porte, pour régler d'un commun accord le nombre des bâtiments de guerre que chacune des puissances riveraines se réserve d'entretenir pour la sécurité de ses côtes. Elles ne diffèrent sensiblement de celles contenues dans la dépêche du 11/23 décembre que par la rectification proposée de la frontière entre la Moldavie et la Bessarabie, en échange des points occupés par l'ennemi sur le territoire russe.

» Ce n'est point ici le lieu d'examiner si ces propositions réunissent mieux que celles du gouvernement impérial les conditions nécessaires pour assurer le repos de l'Orient et la sécurité de l'Europe. Il suffit de constater qu'en définitive un accord se trouvait établi de fait sur plusieurs des bases fondamentales de la paix.

» En présence de cet accord, en présence des vœux manifestés par l'Europe entière, en face d'une coalition qui tendait à prendre de plus grandes proportions, et des sacrifices que la prolongation de la guerre impose à la Russie, le gouvernement impérial n'a pas cru devoir ajourner par des discussions accessoires une œuvre de conciliation dont le succès répondait à ses vœux les plus chers.

» Il vient en conséquence de donner son adhésion aux propositions transmises par le gouvernement autrichien comme projet de préliminaires pour des négociations de paix.

» Par son attitude énergique en présence d'une coalition formidable, la Russie a donné la mesure des sacrifices qu'elle est prête à faire pour défendre son honneur et sa dignité ; par cet acte de modération, le gouvernement impérial donne en même temps une nouvelle preuve de son sincère désir d'arrêter l'effusion du sang, de faire cesser une lutte douloureuse pour la civilisation et l'humanité, de rendre à la Russie, à l'Europe, les bienfaits de la paix.

» Il est en droit d'attendre que l'opinion de tous les pays civilisés lui en tiendra compte. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Berlin, 28 janvier. — Les puissances belligérantes sont convenues de ne pas conclure d'armis-

FEUILLETON

UN HÉRITAGE

(Suite.)

Maitre Gottlieb entendait depuis quelques instants le pas impatient d'Ulrique et d'Hedwig ; il se leva et introduisit le Major, sa femme et son fils. Le Major et Dorothee échangèrent avec les deux vieilles filles un salut plein de défiance. On n'attendait plus que Frédéric pour ouvrir le testament. Le galop d'un cheval se fit entendre. Frédéric entra, couvert de poussière, la cravache au poing, et salua en s'essuyant le front. C'était un beau jeune homme, au visage pâle, un peu fatigué, à la taille mince et souple comme un jonc. Quand ils furent tous réunis autour de la table du salon, maitre Gottlieb alla dans son étude chercher le testament du comte Sigismond, et revint bientôt tenant à la main un large pli aux armes d'Hildesheim. Hedwig et Ulrique, le Major et Dorothee, attachaient sur ce pli mystérieux un regard inquiet ; Frédéric seul demeurait insouciant et semblait ne prendre aucun intérêt à la lecture qui allait commencer. Enfin, maitre Gottlieb tira d'un étui de maroquin rouge ses lunettes à branches d'or, et, s'efforçant de prendre un air solennel, il rompit le cachet. Tandis que Frédéric, du bout de sa cravache, essayait de tracer sur la poussière de ses bottes le profil de maitre Gottlieb, Ulrique et Dorothee se regardaient comme deux carlins

qui vont en venir aux prises. Maitre Gottlieb feuilletait lentement le testament du comte Sigismond, vérifiait l'écriture de chaque page pour s'assurer que tout était bien de la même main.

— Et bien ! s'écria brusquement le Major, nous sommes tous réunis, qu'attendez-vous ?

— Un moment, répliqua maitre Gottlieb, nous tenons le testament, il ne peut nous échapper. Avant de commencer la lecture, je dois voir si tout est bien en règle. Nous autres officiers publics, nous ne devons rien faire légèrement ; nous devons procéder avec mesure, avec précaution.

Il se fit un profond silence. On entendait voler les mouches, qui ne manquaient pas dans le salon de maitre Gottlieb. Maitre Gottlieb toussa trois fois et lut à haute voix ce qui suit :

« Ceci est l'expression fidèle de mes dernières volontés.

» Je désire et j'entends qu'elles soient exécutées de point en point.

» Je n'ai qu'à me louer de ma famille. Mon âme est pénétrée de reconnaissance pour les soins assidus dont je suis entouré, et j'espère que mes parents verront dans mes dernières dispositions la preuve éclatante de ma gratitude et de l'estime profonde qu'ils ont su m'inspirer.

» Les deux cousines de ma mère, Hedwig et Ulrique de Stolzenfels, m'ont témoigné en toute occasion une affec-

tion désintéressée. Pour me laisser plus de loisir et de liberté, elles ont bien voulu se charger de l'administration de ma maison. Elles ont surveillé avec une activité, un zèle qui ne s'est pas démenti une seule fois, la gestion de mes domaines. Frédéric, par sa gaieté, par sa jeunesse, a jeté dans mon château un peu de vie et de mouvement. C'est à lui que je dois les seules distractions que j'aie connues dans ces dernières années. Depuis qu'ils sont venus s'établir sous mon toit, les Stolzenfels ont été pour moi des amis tendres, dévoués ; je n'ai jamais surpris, dans leurs paroles, dans leurs actions, la moindre pensée de convoitise ; cette abnégation constante m'a pénétré d'admiration et de respect, et je veux qu'ils sachent bien que j'ai dignement apprécié leur conduite. »

Ici Hedwig et Ulrique, relevant fièrement la tête, laissèrent tomber sur le major et Dorothee un regard triomphant et dédaigneux. Quant à Frédéric, qui venait d'achever sur une de ses bottes le portrait de maitre Gottlieb, il se disposait à commencer sur l'autre le portrait d'Isaac. Le major baissait la tête, croyant la partie perdue ; Dorothee, sans se laisser abattre par ce début menaçant, attachait sur Gottlieb un œil curieux, et semblait le presser de poursuivre. Maitre Gottlieb, voyant déjà les Stolzenfels en possession du château d'Hildesheim, leur souriait avec complaisance, et ne s'apercevait pas même de l'impatience de Dorothee. Le petit Isaac grignotait un biscuit qu'il avait dérobé sur la table

tice; pour le moment, il n'y aurait qu'une suspension d'hostilités.

» La Prusse a été invitée à assister aux conférences, de la part de la France, de l'Autriche et de la Russie.

» M. de Rauch, plénipotentiaire militaire à Saint-Petersbourg, est arrivé aujourd'hui; il ne retourne pas.»

« Hambourg, lundi 28 janvier. — L'administration de la guerre, en Suède, vient de retirer du Trésor un million cent mille francs, pour être appliqués à la défense urgente du royaume. »

« Madrid, lundi 28 janvier. — La séance des Cortès est insignifiante.

» Il y a une nouvelle inondation, par suite d'une crue extraordinaire du Guadalquivir.

» Les troupes de la garnison distribuent 1,700 rations par jour aux indigents.

» La Catalogne est pacifiée. » — Havas.

Voici quelques extraits d'une correspondance de Kamiesch, du 12, que publie la *Presse d'Orient* :

« Le vent du sud nous a encore amené une flotille de navire de commerce. Des masses de marchandises encombrant la place sans profit pour l'armée. Excepté les légumes frais, la viande et les autres objets de première nécessité, qui sont en grande partie consommés par la population civile, tous les articles ont atteint la dernière limite du bon marché.

» Il y aurait bien un moyen de sauver le commerce de notre place de la ruine qui le menace par suite de la difficulté de placer les masses de vins qui s'y trouvent entassées.

» L'intendance a passé en France des marchés de vins à un prix élevé. En calculant au dernier minimum, le vin donné à l'armée revient, dans les magasins des subsistances, à 70 centimes environ, et parfois il arrive dans un état déplorable. Car il est expertisé au départ, mais souvent il souffre et se pique dans de longues traversées. Et bien ! que l'intendance achète à Kamiesch ce même vin au même prix, ce vin qu'elle aura le droit d'exiger bon, et la position est sauvée.

» L'énorme quantité de liquide renfermée dans quelques entrepôts sera absorbée dans peu de mois. Tout le monde y gagnera, armée, négociants, expéditeurs, et les catastrophes que l'on redoute, et dont nous voyons tous les jours les tristes symptômes, seront complètement évitées.

» Je suis allé ces jours derniers voir quelques amis dans le camp sarde, et j'ai trouvé que leurs *gourbis*, qui passent pour merveilleux, et ils le sont en effet, ne résistent pas à la pluie, surtout quand le vent l'accompagne. Les troupes ont des vêtements de laine très-chauds, des sabots, etc.; mais elles se plaignent de n'avoir pas une coiffure qui les mette à l'abri de l'eau; car, pour les capuchons qu'on leur a donnés, ils sont bien loin d'être imperméables. Nos braves alliés, nos frères, car la sympathie que nous ressentons pour eux m'autorise à leur donner ce nom, espèrent que leur général en chef, si soigneux du bien-être du soldat, pourvoira à ce qui leur manque pour braver les intempéries de la saison.

» Il y a toujours chez eux quelques cas de cho-

léra, mais très-rares. Les nouveaux arrivés y sont sujets plus que les autres. On en impute la cause à la viande salée; mais je crois qu'on exagère un peu de ce côté-là.

» La distribution de vivres est réglée de la manière suivante : viande fraîche deux fois par semaine; les autres jours de la viande salée de bœuf ou de porc; on mange assez volontiers de cette dernière, mais l'autre est très-dédaignée; le soldat a de forts préjugés contre elle. Le pain n'est distribué que deux fois par semaine; les autres jours on donne du biscuit, qui, au reste, est d'excellente qualité. On distribue également deux fois par semaine de bonne *polenta*, et cinq fois du riz et des pâtes. Le vin et le café se donnent tous les jours : ce sont deux boissons indispensables en Crimée. »

Nous lisons dans le *Moniteur algérien*, du 20 de ce mois :

« Une agitation subite s'est manifestée ces jours derniers au milieu de plusieurs tribus kabyles, situées à l'est de notre poste de Tiziouzo. Ces tribus, descendues en armes de leurs montagnes, ont entraîné dans leur mouvement les Zmouls, populations qui habitent la plaine du Sébaon supérieur et qui nous étaient depuis longtemps soumises.

» M. le gouverneur-général, prévenu de ces faits, a envoyé immédiatement des troupes sur les lieux menacés par les révoltés. Tout fait espérer que leur présence suffira pour rétablir l'ordre et faire rentrer chacun dans le devoir. »

EXTÉRIEUR.

RUSSIE. — Nous recevons la correspondance particulière suivante de Saint-Petersbourg, en date du 20 janvier :

« Il est à remarquer que jusqu'ici aucune des feuilles de Saint-Petersbourg n'a donné les textes des propositions de paix formulées par les alliés ou par l'Autriche ou simplement l'indication, l'analyse ou une mention sommaire quelconque de ces propositions. En attendant, les journaux n'hésiteront certainement pas de reproduire cette communication, qui dépasse les espérances les plus pacifiques qu'on avait pu se former, et qui provoque ici la plus grande joie, car personne ne croyait la possibilité de la paix aussi prochaine. La cherté et la détresse qui vont toujours en augmentant, et l'épuisement des finances, auront beaucoup contribué à cette résolution.

» Je vous ai fait connaître le dernier ukase relatif aux finances. D'après cet ukase, le total des bons sur les caisses publiques, portant intérêt, qui sont en circulation, s'élève actuellement à 85 millions de roubles d'argent, tandis qu'il n'était que de 60 millions en 1853. L'augmentation du papier-monnaie, qui ne porte pas intérêt, des billets de crédit qui doit toujours être dans un certain rapport avec un fonds d'amortissement proportionnel, ne peut être évaluée aussi facilement. A la fin de 1854, ce papier montait à 336 millions, et aujourd'hui il s'élève à près de 400 millions. A cela, il faut ajouter le dernier emprunt de 50 millions.

» La saison d'hiver est très-peu animée cette année, ainsi du reste que la situation générale le faisait prévoir. On trouve régulièrement à chaque

bal quelque officier de Sébastopol en congé pour guérir ses blessures, et qui absorbe toute l'attention de l'assemblée.

» Le prince Auguste de Wurtemberg est arrivé ici de Berlin. » — Havas.

— On nous écrit de Berlin, le 27 janvier :

« La preuve qu'à Saint-Petersbourg on songe réellement au rétablissement de la paix, c'est que les grandes réunions de troupes qui devaient avoir lieu en vue d'une campagne nouvelle, au printemps prochain, ont été suspendues, et qu'on a renoncé également aux grands travaux de fortifications projetées à Cronstadt et à Saint-Petersbourg. Le langage du *Journal de Saint-Petersbourg* prouve parfaitement, d'ailleurs, combien on désire, en Russie, le rétablissement de la paix. D'après toutes les nouvelles, c'est à la volonté personnelle de l'empereur Alexandre, que nous devons la phase pacifique dans laquelle nous venons d'entrer; l'Empereur a, en effet, formé divers plans pour faire avancer la Russie dans la voie de la civilisation, et l'exécution de ces plans se trouvait arrêtée par la guerre actuelle.

» Un ukase russe, qui vient d'être publié, supprime plusieurs des nombreuses difficultés que rencontraient les voyageurs qui voulaient se rendre en Russie, pour l'obtention de leurs passeports. Il paraît donc que sous ce rapport aussi le gouvernement russe est entré dans la voie des réformes.

» Le prince Gortschakoff, qui commandait jusqu'ici en Crimée, est arrivé à Saint-Petersbourg et se rendra, dit-on, sans retard, à Varsovie, pour y remplir les fonctions de lieutenant du prince Paskiewitch.

» Le bruit a couru qu'avant l'envoi des dernières propositions à Saint-Petersbourg, l'Autriche et les puissances occidentales s'étaient entendues sur la reconstruction du royaume de Pologne sous un archiduc autrichien. Le cabinet de Vienne a attaché assez d'importance à ce bruit pour s'être vu obligé de charger les légations autrichiennes de le démentir. » — Havas.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur*, du 28 janvier :

M^{me} Billault, femme du ministre de l'intérieur, est morte hier à Paris.

Cette perte laissera de profonds regrets chez tous ceux qui ont pu apprécier les rares qualités de son cœur et de son esprit, et aussi chez les malheureux, qui trouvaient toujours en elle une inépuisable bonté.

— On écrit de Caen, le 26 janvier :

« Hier, la foudre est tombée sur le clocher de Saint-Contest et y a causé de grands dégâts. La petite tourelle est presque démolie, ses restes menaçaient d'écraser la voûte et d'ensevelir les fidèles sous les décombres.

» L'horloge a beaucoup souffert; les vitres de l'église sont en parties brisées. Plusieurs tableaux ont été détachés et jetés çà et là. Il est urgent de réparer cet édifice religieux. » (*Constitutionnel.*)

— Un fait déplorable vient de produire à Metz une douloureuse sensation. M. Aubry, douanier, homme recommandable par ses habitudes et la régularité de son ménage, possédait un petit chien

de la salle à manger. Après une pause de quelques instants, maître Gottlieb poursuivit :

« La franchise et la loyauté du major Bildmann ont été, je le dis hautement, une consolation bien douce pour moi, après les déceptions de toute nature que j'avais subies dans ma jeunesse. »

Le major à son tour releva la tête; à son tour, Dorothee jeta aux vieilles filles un regard méprisant. Maître Gottlieb continua :

« Madame Bildmann a rivalisé de zèle et de dévouement avec les cousines de ma mère. Ce qui donnait à cette lutte un caractère auguste et touchant, c'était l'absence complète d'arrière-pensée : en échange de tant de soins, les Bildmann et les Stolzenfels ne demandaient, n'attendaient que mon affection. Aussi bien que les Stolzenfels, les Bildmann ont droit à ma reconnaissance. »

En lisant cette dernière phrase, maître Gottlieb se trouva dans un étrange embarras; il ne savait plus de quel côté il devait sourire. Pour trancher la difficulté, il prit la résolution héroïque de sourire à tout le monde. En écoutant ces paroles, qui confondaient les Bildmann et les Stolzenfels dans une commune reconnaissance, les deux parties changèrent d'attitude et de physionomie; ils ne croyaient plus au triomphe absolu, ils se résignaient au partage.

— Ah ça, dit Frédéric, maître Gottlieb, avez-vous bientôt achevé la lecture de ce grimoire? Croyez-vous que je puisse rester ici jusqu'au soir? — Un peu de patiente,

ce, mon neveu, s'écria Ulrique. — Continuez, maître Gottlieb, dit à son tour le major Bildmann. — Nous touchons à la dernière page, reprit gravement maître Gottlieb.

Et d'une voix solennelle, il poursuivit :

« A Munich, rue des Armuriers, n° 9, vit un jeune musicien, Franz Müller. Il a trouvé jusqu'ici dans son travail, dans les leçons qu'il donne, de quoi subvenir à l'entretien de sa femme et de ses enfants qui le chérissent tendrement. Ce ménage est heureux, et je n'ai pu le voir sans envie; mais Müller n'est pas un artiste ordinaire, et son génie, pour se développer, a besoin de loisirs. C'est lui, c'est Franz Müller, demeurant à Munich, rue des Armuriers, n° 9, que j'institue mon légataire universel. »

A ces mots, Hedwig et Ulrique, le Major et Dorothee, se levèrent brusquement, en poussant un cri de surprise et de colère. Frédéric ne put retenir un éclat de rire.

— A merveille! s'écria-t-il en battant des mains; à merveille! Bravo! mon cousin. Le comte Sigismond est mort comme il avait vécu, en franc original. — C'est une honte, c'est une infamie! reprit en chœur les deux vieilles filles, le Major et sa femme, d'une voix qu'étouffait la colère. — Il était fou, je le savais bien, reprit Dorothee. Nous devions nous attendre à tout de sa part. — Il était indigne de nos bontés; continua Ulrique, indigne des soins que nous lui avons prodigués. — Nous attaquerons le testament, ajouta le Major d'une voix de tonnerre; nous prouverons qu'il était en démence.

— Oui, s'écrièrent à la fois les deux vieilles filles et Dorothee, nous attaquerons le testament. — Vous n'en ferez rien, répliqua Frédéric d'un ton ferme et résolu. Vous avez dormi sous son toit, vous avez mangé son pain; il a toujours été excellent pour nous tous. Si quelqu'un de vous prétend attaquer ses dernières volontés, je déclare ici que je n'entends pas le permettre et que je saurai bien les faire respecter.

Et Frédéric regardait fièrement le Major. Au milieu de cette scène, maître Gottlieb ne savait où donner de la tête. Il avait souri tour à tour aux Stolzenfels et aux Bildmann; pour jouer jusqu'au bout son rôle, il aurait dû maintenant sourire à Müller. N'ayant pas devant lui le légataire universel du comte Sigismond, il abaissa sur les Bildmann et les Stolzenfels un regard compatissant où se mêlait pourtant un peu d'ironie. Puis, comme les cris, les invectives ne s'apaisaient pas :

— Attendez! s'écria-t-il d'un ton d'autorité; attendez, je n'ai pas fini.

Les Stolzenfels et les Bildmann se rassirent. Maître Gottlieb poursuivit :

« Désirant assurer après ma mort le bien-être de mes fermiers et de mes serviteurs, que je m'accuse d'avoir trop négligés pendant ma vie, j'entends que Franz Müller habite le château d'Hildesheim neuf mois de l'année, et ne congédie aucun de mes gens.

» Quant à mes bien-aimés parents, les Stolzenfels et les Bildmann, j'entends que rien ne soit changé pour

de l'espèce *Spitz*, qui sert ordinairement aux conducteurs de voiture. Cet animal était très-doux et très-inoffensif; un jour cependant, le 6 novembre dernier, il montra une turbulence inaccoutumée, et finit par se jeter sur son maître, qu'il mordit légèrement à la lèvre. M. Aubry ne se préoccupa nullement de cet incident et partit le jour même pour un petit voyage. Le *Spitz* quitta la maison de ses maîtres et attaqua, assure-t-on, plusieurs chiens qui, depuis, furent abattus. Le malheureux douanier avait oublié ces circonstances, lorsque, plus de six semaines après des symptômes redoutables se déclarèrent. Le malade éprouvait pour toute boisson une horreur invincible; il éprouvait des vertiges et sentait à la gorge une impression brûlante. M. le docteur Warin, consulté, comprit de quoi il s'agissait; le malade fut conduit à l'hôpital militaire, où il a expiré mardi matin dans d'atroces souffrances. (Constitutionnel.)

— Le *Journal d'Agriculture pratique* enregistre deux phénomènes météorologiques très-intéressants. Le premier est relatif aux gelées qui ont eu lieu en deux séries: l'une s'est accomplie avec les vents d'ouest et de nord-ouest; l'autre, avec les vents du sud et ses composés qui ont persisté après le dégel.

Le second phénomène concerne les rivières. L'Oise a été prise dans la matinée du 22, mais sans avoir charrié de glaçons auparavant, comme cela arrive ordinairement; elle a été prise subitement, et deux heures après la glace portait; des enfants ont marché et glissé dessus. Les plus anciens habitants de Creil ont dit n'avoir jamais rien vu de pareil.

La petite rivière de Bresche a été prise aussi malgré la rapidité de son courant. C'est la troisième fois depuis soixante ans.

Les céréales n'ont pas souffert des gelées. La terre a été gelée à une profondeur de 30 centimètres.

— En Suisse, on augmente la fertilité du purin en y ajoutant du sel. Voici dans quelles circonstances cette propriété fertilisante du sel a été découverte.

Un paysan avait fraudé un sac de sel; se voyant découvert et poursuivi, il jeta le sac dans sa fosse à purin, où les gardes n'allèrent pas le chercher. Il échappa ainsi à l'amende qui le menaçait, mais il lui resta la crainte d'avoir gâté son purin, et il ne l'employa qu'avec beaucoup de précaution, après avoir fait couler l'eau des toits dans le réservoir, pour diminuer les mauvais effets qu'il redoutait du sel. Mais grande fut sa surprise lorsque, plus tard, il remarqua que l'herbe du pré arrosé avec ce purin avait une végétation beaucoup plus vigoureuse, et qu'ensuite il vit que les bêtes préféraient beaucoup ce fourrage à tout autre.

Après avoir vidé son réservoir, il réitéra l'expérience avec du sel non purifié, que l'on achète à bon marché à la saline, et les résultats furent les mêmes. La connaissance de ce fait se répandit bientôt, le gouvernement même s'en occupa, et ses magasins sont maintenant approvisionnés de sel-engrais (*dung-salz*) que l'on vend aux cultivateurs au prix de 5 fr. les 100 kilogs.

(*Journal d'Agriculture pratique.*)

— On lit dans l'*Union de l'Ouest*:

Samedi matin, un grave accident est arrivé à la fabrique de tuyaux en bois de sapin, que dirigent MM. Trottier et Schweppé. Cette fabrique est située

sur la route de Briolay, à peu de distance du pont de la Chalouère.

Il paraît que, pour donner une impulsion plus vive aux appareils, le contre-maitre avait commandé de chauffer davantage. Presque aussitôt une violente explosion eut lieu; c'était la chaudière qui volait en éclats. Trois personnes furent atteintes par les flots de vapeur brûlante qui envahirent la fabrique, ou par les fragments de fonte lancés dans toutes les directions.

Les blessures qu'ont reçues ces trois personnes sont, à ce qu'il paraît, très-sérieuses. M. Schweppé, l'un des directeurs de l'établissement, est au nombre des victimes de ce déplorable accident.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, mardi soir 29 janvier. — « Les nouvelles de Constantinople, du 29 janvier, apprennent que l'internonce autrichien, baron de Prokesch-Osten, a notifié, le 17, à la Porte-Ottomane l'acceptation, par la Russie, de l'ultimatum autrichien. Les Turcs ont généralement accueilli cette nouvelle avec une satisfaction marquée. Les Grecs se montrent plus défiants. »

« Le 9 janvier, les Russes s'étaient avancés sur la glace pour attaquer Kerth, mais la vigilance du général Vivian a déjoué ce projet de l'ennemi. »

« Les golfes d'Odessa et de Kinburn sont gelés; cependant en Crimée la température s'est adoucie. » — Havas.

Londres, 30 janvier. — « Le *Morning-Post* déclare, expressément, que la Prusse ne sera pas admise aux conférences, vu que la France et l'Angleterre s'y opposent.

« La Prusse sera invitée à signer le traité, mais non à participer à sa rédaction. » — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Nous rappelons aux amis des pauvres que c'est demain soir que l'Ecole donnera sa seconde soirée.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Direction de Saumur.

A compter du 1^{er} janvier courant, les changements ci-dessous ont eu lieu dans la circonscription des bureaux de poste du département:

Montjean et la Pommeraye-sur-Loire, desservis par le bureau de poste d'Ingrande, sont desservis actuellement par Montjean.

Faye, Faveraye et Chavagnes, desservis par le bureau de poste de Brissac, sont desservis actuellement par Thouarcé.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

ARRÊTÉ.

Nous, préfet de Maine-et-Loire, commandeur de la Légion-d'Honneur;

Vu la loi du 3 mai 1844, sur la police de la chasse, et les instructions ministérielles relatives à son exécution;

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 19 octobre 1844, 21 janvier 1846 et 3 août 1850;

« Telles sont mes dernières volontés. J'espère que mes bien-aimés parents vivront en paix avec le nouvel hôte qui doit me remplacer. Si dans le monde nouveau où sans doute je serai bientôt, il nous est donné de voir ce qui se passe sur la terre, je me réjouirai de leur union et de leur bonheur.

« Fait et signé à mon château d'Hildesheim, le 17 mars 1825.

« Comte SIGISMOND D'HILDESHEIM. »

— C'est une infamie! c'est une honte! c'est une indignité! Nous sommes dépouillés, nous sommes volés, nous sommes égorgés, s'écrièrent à la fois Ulrique, Hedwig, le Major et Dorothee.

Comme ils se disposaient à partir, maître Gottlieb, pour consoler leur déconvenue, leur offrit de passer dans la salle à manger. Les trois femmes repoussèrent avec colère cette proposition qui ressemblait à une raillerie, le Major seul aurait voulu dire deux mots à une certaine volaille dont la mine lui plaisait fort, et qu'il comptait bien arroser. Dorothee, l'entraîna en lui reprochant sa glotonnerie. Hedwig et Ulrique remontèrent dans leur carrosse; Frédéric sauta en selle et partit au galop, emportant sur l'une de ses bottes le portrait d'Isaac, et sur l'autre le profil de maître Gottlieb. Gottlieb, resté seul, voyant tous les convives lui échapper, appela son maître clerc, le fit asseoir près de lui, et tous deux vidèrent quelques vieux flacons en l'honneur du légataire absent. (La suite au prochain numéro.)

Arrêtons:

Art. 1^{er}. La chasse sera close, le vendredi 8 février prochain, à la chute du jour, dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire.

Toutefois, cette clôture est ajournée:

1^o Au mardi 25 mars suivant, pour la chasse à courre, sans armes à feu, à cor et à cri, mais sans que cette tolérance puisse rien changer aux prohibitions relatives au colportage et à la vente du gibier;

2^o Au mardi 15 avril, pour la chasse du gibier d'eau sur les marais non desséchés, sur les étangs, fleuves et rivières.

En conséquence, à partir desdites époques, nul ne pourra chasser, de quelque manière et au moyen de quelque procédé que ce soit, même sur ses propriétés, à moins qu'elles ne soient attenantes à une habitation et entourées d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins; non plus que vendre, acheter, transporter ou colporter aucune espèce de gibier, sans encourir les peines portées par la loi.

Art. 2. Il est interdit de prendre ou de détruire, sur le terrain d'autrui, des œufs ou couvées de faisans, de perdrix ou de cailles.

Les autres articles de l'arrêté préfectoral rappellent les prescriptions de la loi en ce qui concerne les devoirs des sous-préfets, maires et adjoints, commissaires de police, etc., etc., relativement à l'exécution de l'arrêté.

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

POIDS ET MESURES.

Nous, préfet du département de la Loire-Inférieure, commandeur de la Légion-d'Honneur;

Vu l'instruction ministérielle du 30 août 1839 sur le service de la vérification des Poids et Mesures;

Vu l'ordonnance royale du 17 avril de la même année;

Vu le décret du 25 mars 1852;

Arrêtons:

Article 1^{er}. Il sera procédé, le jeudi 28 février prochain, à une heure, dans la salle du Conseil général de département, à l'examen des candidats qui se seront fait inscrire pour obtenir l'emploi de Vérificateur adjoint des Poids et Mesures vacant à Nantes.

Art. 2. — L'inscription des candidats aura lieu à la Préfecture (4^e division) cinq jours au moins avant celui de l'examen.

Les pièces à fournir par les candidats sont: 1^o une copie authentique de l'acte de naissance; 2^o un certificat de bonnes vie et mœurs dûment légalisé.

Nul peut concourir s'il n'a 25 ans au moins et 40 ans au plus.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 janvier.

NAISSANCES. — 4, Berthe-Thérèse-Victorine Mée, rue d'Orléans; — 5, Marie-Joséphine Renou, à la Croix-Verte; — 9, Edmond-Emile Dutretre, rue Saint-Nicolas; — 14, Marie-Anne Gareau, rue de Fenet; — Jules Soyer, rue de la Maremaillet.

MARIAGES. — 6, Paul Clée, cultivateur, de Distré, a épousé Renée Moreau, domestique, de Saumur; — 7, Victor Grégoire, domestique, de Gennes, a épousé Anne Effray, domestique, de Saumur; — 14, Charles Tessier, tailleur de pierres, a épousé Marie Delaporte, journalière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1, René Cerisier, palefrenier, 32 ans, au Haras; — 3, Elisabeth Prêtre, marchande, 87 ans, célibataire, rue de la Visitation; — Laure Mercier, 3 ans, rue Saint-Nicolas; — 4, Joséphine Rio, lingère, 22 ans, à l'Hôpital; — 5, Marie-Joséphine Pasquier, 1 an, rue de la Chouetterie; — Anne Bouet, tapissière, 55 ans, célibataire, place de l'Hôtel-de-Ville; — Anne Tranchant, journalière, 33 ans, veuve Poirier, rue de la Visitation; — 8, Louise-Marie Guillemé, 82 ans, célibataire, à la Providence; — Jouffu, mort-né, rue de Fenet; — 10, Louis Chauveau, garçon boulanger, 60 ans, célibataire, rue des Capucins; — 14, Jeanne Chevet, gantière, 61 ans, femme Lemoine, rue de la Visitation; — François Gautron, militaire, 21 ans, célibataire, à l'Hôpital; — Jean-Marie Lesperut, caporal, célibataire, à l'Hôpital.

BOURSE DU 29 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 53 cent. — Fermé à 69 60.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 93.

BOURSE DU 30 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 4 10 cent. — Fermé à 70 70

4 1/2 p. 0/0 hausse 23 cent. — Fermé à 93 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

eux, et qu'ils vivent au château comme par le passé »

— Jamais! s'écrièrent à la fois les deux vieilles filles, le Major et Dorothee, jamais! — Attendez donc! s'écria Gottlieb, attendez, je n'ai pas fini.

Les Stolzenfels et les Bildmann se rassirent pour la seconde fois.

« Désirant assurer l'indépendance de mes bien-aimés parents, j'entends que Muller paie chaque année à Ulrique de Stolzenfels mille florins;

» A Hedwig de Stolzenfels, mille florins;

» A Frédéric de Stolzenfels, mille florins;

» Au major Bildmann, deux mille florins, reversibles, en cas de mort, sur la tête de Dorothee;

» Et qu'il prélève sur ses revenus, la première année de son entrée en jouissance, une somme de dix mille florins, dont les intérêts seront capitalisés jusqu'à la majorité d'Isaac. A cette époque, la somme formée par la réunion du capital et des intérêts sera mise à la disposition d'Isaac Bildmann, et lui servira de dot pour son établissement.

» Je donne à Frédéric de Stolzenfels le libre usage de mes chevaux et de mes meutes, avec le droit de chasse dans mes domaines. »

— Merci, mon cousin! dit Frédéric en se levant.

Et de la main, il fit un salut militaire.

» Je joins au présent testament un air tyrolien; je désire que cet air soit gravé sur ma tombe et me serve d'épithape.

Etude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 8.

PURGE

D'hypothèques légales.

Suivant contrat passé devant M^e LEROUX et son collègue, notaires à Saumur, le vingt-cinq juin mil huit cent cinquante-cinq, enregistré,

M. Antoine Prax, propriétaire, et dame Anne Coulon, son épouse, demeurant ensemble au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Ont acquis de M. Jean-Eugène Fromageau, architecte, demeurant à Saumur :

1^o Une maison, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, n^o 43, consistant en soubassements, plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage, grenier, cour, bûcher, petit jardin avec toutes ses dépendances; le tout joignant au nord la levée d'Enceinte, au levant M. Lelièvre, au couchant le vendeur;

2^o Une petite portion de terrain en pré, située à l'extrémité du jardin, dont elle a la même largeur, et limitée au sud par un petit fossé, distant de six mètres environ dudit jardin. Cette maison a été vendue avec toutes ses dépendances, sans réserve.

PROPRIÉTÉ.

Les anciens propriétaires sont, outre le vendeur :

1^o M^{me} veuve Fromageau, sa mère ;
2^o M^{me} veuve Sailland-Vachon.

PRIX.

Cette vente a été faite, outre les clauses et conditions énoncées audit contrat, moyennant la somme de dix mille francs, payée comptant, aux termes du contrat qui en contient quittance.

Pour opérer la purge des hypothèques légales pouvant gréver les biens par eux acquis, les sieur et dame Prax-Coulon ont déposé au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, la copie collationnée dudit contrat, et l'acte qui en a été dressé le onze janvier mil huit cent cinquante-six, a été notifié à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, par exploit de Dixmier, huissier à Saumur, en date du vingt-quatre dudit mois, avec déclaration que cette formalité avait pour but d'obliger ceux qui seraient fondés à exercer des droits d'hypothèques légales sur ces biens, à les faire inscrire dans le délai de deux mois, à peine de déchéance, et que ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait, sur lesdits immeubles, être pris inscription pour raison d'hypothèques de cette nature, lesdits sieur et dame Prax feraient publier ladite notification dans un journal judiciaire, conformément à la loi.

Fait et rédigé le présent, à Saumur, le vingt-huit janvier mil huit cent cinquante-six, par l'avoué soussigné.

SEGRIS,
avoué.

(78)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

7,000 FRANCS à placer à rente viagère, sur une seule tête de 63 ans. S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur. (50)

A CÉDER

A des conditions très-avantageuses,

Un MAGASIN DE LIBRAIRIE, Papeterie et Cabinet de Lecture, bien achalandé, ayant une bonne et nombreuse clientèle, situé dans un chef-lieu d'arrondissement du département de Maine-et-Loire.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur. (411)

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.
Mentions honorables aux Expositions de 1839, 1844 et 1849.

NOUVEAUX BANDAGES HERNIAIRES

A Ressorts Élastiques et à Vis de Pression, sans Sous-Cuisses
et sans Fatiguer les Hanches,

DE MM. WICKHAM ET HART, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt de ces bandages, à Saumur, chez M. ROY, coutelier-bandagiste.

Il se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie. Toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.
— Prix très-modérés (531)

GRAND CHOIX DE DESSINS A BRODER

Rue de la Tonnelle, maison Comte.

Les Dames trouveront à cette adresse un grand choix de DESSINS A BRODER, du genre le plus nouveau. (54)

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE

LIPAROLÉ-TONIQUE

Seul Cosmétique garanti infaillible pour arrêter la chute des cheveux et les faire pousser en très-peu de temps.

Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.

ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.

ÉMULSION-BALSAMIQUE
pour blanchir et adoucir le teint et effacer les taches de rousseur.

COLD CREAM.

VELOUTINE DE VIOLETTE
nouvelle Pâte pour adoucir la peau et prévenir les gerçures.

VIOLETTINE DE VIOLETTE
pour faire briller les cheveux et les rendre souples.

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR
à toutes les odeurs.

EAU DE TOILETTE CHARDIN
ET EAU DE VERVEINE DES INDES

SAVONS { aux fleurs de Magnolia,
aux fleurs de Pêcher,
et au Miel.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE,

A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'École de cavalerie.

On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN.

CINQUIÈME ANNÉE. — COMMENÇANT LE 1^{er} JANVIER 1856.

LA PRESSE LITTÉRAIRE

REVUE PARAISSANT LES 5, 15 ET 25 DE CHAQUE MOIS.

Publiant chaque année la matière de plus de cinquante vol. in-8^o.

15 FR. PAR AN. — 8 FR. POUR SIX MOIS.

HISTOIRE, ROMANS, NOUVELLES, LÉGENDES, VOYAGES, ESQUISSES DE MOEURS, ÉTUDES BIOGRAPHIQUES, TRADUCTIONS, CRITIQUE LITTÉRAIRE, BEAUX-ARTS, THÉÂTRES, ETC.

BUREAUX A PARIS, RUE SAINTE-ANNE, 53.

La Presse Littéraire n'est pas de ces feuilles éphémères comme il en naît à chaque instant et qui disparaissent après quelques numéros. Sa collection de QUATRE ANNÉES, contenant plus de 1,500 morceaux littéraires, dont un grand nombre portent la signature de nos plus célèbres écrivains, la recommandent à la faveur méritée du public. C'est la lecture de famille la plus intéressante, la plus instructive et la plus variée que l'on puisse désirer. Outre les plus remarquables productions de la littérature française contemporaine, ce recueil a continuellement en cours de publication la traduction d'un des meilleurs romans publiés en Angleterre ou en Amérique, romans que le public recherche avidement parce qu'ils sont chastes toujours, et ordinairement remplis du plus profond intérêt. C'est une source à laquelle la Presse Littéraire puise largement; elle a terminé le 23 décembre 1855 la traduction de SHIRLEY, par CURRER BELL, l'auteur de Jane Eyre

FAVEUR EXTRAORDINAIRE

Accordée aux personnes qui souscriront un abonnement d'un an, à partir du 1^{er} janvier 1856.

Toute personne qui, d'ici au 15 février prochain, s'abonnera à partir du 1^{er} janvier 1856, recevra GRATIS, un volume de 36 feuilles grand in-8^o à deux colonnes, contenant les plus remarquables articles publiés en 1855 et 1854 dans la Presse Littéraire.

Les volumes 1, 2, 3 et 4 de la Presse Littéraire (collection complète) seront envoyés franco, moyennant un supplément de 20 fr. à toute personne qui s'abonnera pour la CINQUIÈME ANNÉE, commençant le 1^{er} janvier, et enverra un mandat de 53 fr.

On s'abonne en adressant un mandat sur la poste, à l'ordre de M. le Directeur de la Presse Littéraire, rue Sainte-Anne, 53, à Paris, et aussi par l'entremise des Libraires, des Messageries et des Chemins de fer. (Affranchir.)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE SAUCÈDE-MARQUIS.

Les créanciers de la faillite du sieur Pierre Saucède-Marquis, marchand boulangier, demeurant à Saumur, quartier des Ponts, sont invités, conformément aux dispositions de l'art. 492 du Code de commerce, à se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs dûment enregistrés, dans le délai de vingt jours, à partir de ce jour, devant le syndic de ladite faillite, et à lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes qui leur sont dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe.

La vérification des créances aura lieu le vendredi 29 février prochain, à 8 heures très-précises du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,
(79) A. DUDOURT.

A VENDRE

EN TOTALITÉ,

38 CHÊNES-FUTAIE, propres à charpente, et 20 BOUILLARDS, situés commune de Saint-Martin, sur les propriétés de M. Guérin-Guillon.

La vente aura lieu à Saint-Martin, maison de M^{me} veuve Boutin, aubergiste, heure de midi.

S'adresser à M. BRY, pour les renseignements, et à M. DEPEIGNES, formier à Saint-Martin, pour voir les arbres. (77)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par Adjudication,

En totalité ou en 2 lots,

Le dimanche 3 février 1856, à midi.

En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

1^o Une MAISON, sise au Pont-Fouchard, au lieu dit les Sables, commune de Bagneux: 3 chambres, cellier, puits, cour et jardin.

2^o Et un TERRAIN propre à bâtir, situé au même lieu, contenant 5 ares, avec une façade de 12 mètres 68 centimètres sur la grande route.

S'adresser à M. RENAULT-BUZARD, à Saint-Cyr, ou audit M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

La MAISON de feu M. FARDEAU, Située à Saumur, Grand'Rue,

Consistant en salon de compagnie, salle à manger, cuisine, office, chambres à coucher, grenier, servitudes, cour et petit jardin, joignant au nord la maison de M. Daveau-Ecot.

S'adresser à M. GUENOIS, caissier de la Caisse d'épargne, et à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (68)

A LOUER

Présentement

MAISON, occupée par M. Delouche, place Saint-Michel, vue sur le Quai. S'adresser à M. CHUDEAU père. (40)

Chez MM. MORIN et MAILLET, successeurs de M. Besson-Morin,

COLLE-POISSON LIQUIDE
Pour la clarification des Vins blancs,
Un franc 50 le litre.

A CÉDER

Pour cause de santé,

MAGASIN D'ÉPICERIE ET DE DROGUERIE,

Situé au centre de la ville d'Angers. S'adresser au Bureau du Journal.